

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018 : DELIBERATION N° 140**

**Affaires Juridiques & Gestion de  
l'Assemblée**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE  
☎:03.27.53.75.32  
Réf. : CL/CB/IT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 12 DECEMBRE 2018**

**L'an deux mille DIX-HUIT, le DIX-NEUF DECEMBRE à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY** - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

**EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Naguib REFFAS à Corinne DEROO  
Patricia MACQ- REMIENS à Arnaud DECAGNY  
Guy CAMBRELENG à Yves ZUMSTEIN  
Corine DEMOUSTIER à Jean-Pierre COULON  
Samia SERHANI à Francis JOURDAIN  
Sophie CORDIER à Marc DANNEELS  
Frédéric LEFEBVRE à Bernadette MORIAME  
Fatiha FEKIH à Marie-Pierre ROPITAL

**EXCUSE(E)S :**

Fabrice QUESTEL

**ABSENT(E)S :**

Francis TRINCARETTO - Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY  
Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI - Christophe DI POMPEO

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC**

**OBJET N°14 : Vote du Budget Primitif 2019 - Ville**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et notamment son article 107 relatif à la publicité des budgets et des comptes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles :

- L2311-1 à L2311-7 relatifs aux dispositions générales du budget et des comptes des communes,

- L2312-1 à L2312-4 relatifs à l'adoption du budget des communes,
- L2313-1 à L2313-2 relatifs à la publicité des budgets des comptes des communes,
- L1612-1 à L1612-20 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités locales,

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2017, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) présenté au conseil municipal, qui en a pris acte, par délibération n°109 lors de sa séance du 13 novembre 2018,

Considérant que le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation :

- Un acte de prévision, car le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année,
- Un acte d'autorisation, car le budget est l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité, est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal,

Considérant qu'en vertu de l'article L1612-2 du CGCT précité, le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de chaque année, sauf si c'est une année d'élections municipales, auquel cas la date limite est reportée au 30 avril de cette année,

Considérant qu'en vertu du principe de l'équilibre budgétaire posé par l'article L1612-4 du CGCT précité, le budget doit être voté en équilibre,

Que pour être en équilibre, ce budget doit remplir trois conditions :

- ✓ L'équilibre doit être réalisé aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,
- ✓ Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère,
- ✓ Le remboursement de la dette en capital pour l'année considérée, remboursement qui figure en dépenses de la section d'investissement, doit être couvert par des ressources définitives de cette section, c'est-à-dire par l'autofinancement et par les recettes propres de la section d'investissement, à l'exclusion des ressources d'emprunt,
- ✓

Considérant qu'en vertu de l'article L2312-1 du CGCT précité, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal,

Que l'élaboration du budget se fait dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale, définie notamment lors du débat d'orientations budgétaires (DOB),

Considérant qu'en vertu de l'article L2312-2 du CGCT précité, le vote du budget se fait par chapitre, voire par article si le conseil municipal le décide,

Que le vote par chapitre permet au Maire, au sein d'un même chapitre, d'effectuer en cours d'année des transferts de crédits d'un article à un autre, mais qu'à l'inverse, le vote des crédits par le conseil municipal pour un article donné ne permet pas au Maire d'en moduler le montant en cours d'exercice,

Considérant qu'en vertu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget,

Que cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,

Considérant que la forme et le contenu de cette note de présentation restent à l'appréciation des collectivités locales,

Que ladite note doit être mise en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'elle celle-ci en est pourvue, dans les 15 jours suivant l'adoption du budget,

Considérant qu'en vertu de l'article L2121-20 du CGCT précité, le budget est voté dans les conditions habituelles des délibérations du conseil municipal, c'est-à-dire à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Considérant qu'il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le budget par chapitre, et d'adopter le BUDGET PRIMITIF pour l'exercice 2019,

**Par ces motifs, il est demandé au Conseil municipal :**

- **D'adopter** le Budget Primitif 2019 de la Ville, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, conformément au tableau présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	46 056 782,00	46 056 782,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	46 056 782,00	46 056 782,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	18 622 503,00	18 622 503,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	18 622 503,00	18 622 503,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	64 679 285,00	64 679 285,00

- **De dire** que ce budget sera mis à disposition sur place au public, sous les 15 jours qui suivent son adoption, conformément aux obligations posées par l'article L2313-1 du CGCT
- **De dire** également que la note de présentation brève et synthétique du budget, sera mise en ligne sur le site internet de la Ville, conformément aux obligations posées par l'article 107 de la loi NOTRe.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à la majorité**

**AVEC :**

**Vote par chapitre -voir tableau ci-après**

**Dépenses de fonctionnement :**

- **Contre : 4 (groupe Maubeuge Toujours)**
- **Pour : 27**

**Recettes de fonctionnement :**

- **Pour : 31**

**Dépenses d'investissement :**

- **Contre : 4 (groupe Maubeuge Toujours)**
- **Pour : 27**

**Recettes d'investissement :**

- **Pour : 31**

- **Adopte** le Budget Primitif 2019 de la Ville, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, conformément au tableau présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	46 056 782,00	46 056 782,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	46 056 782,00	46 056 782,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	18 622 503,00	18 622 503,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	18 622 503,00	18 622 503,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	64 679 285,00	64 679 285,00

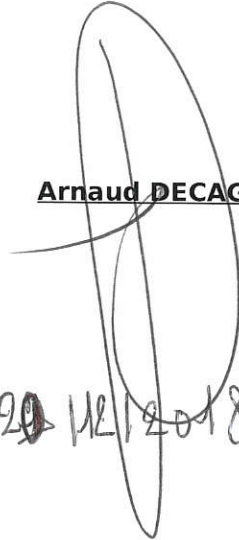
- **Dit** que ce budget sera mis à disposition sur place au public, sous les 15 jours qui suivent son adoption, conformément aux obligations posées par l'article L2313-1 du CGCT
- **Dit** également que la note de présentation brève et synthétique du budget, sera mise en ligne sur le site internet de la Ville, conformément aux obligations posées par l'article 107 de la loi NOTRe.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Le Maire de Maubeuge,**



**Arnaud DECAGNY**



Transmis en Sous-Préfecture le : 20/12/2018  
Affiché le : 21/12/2018  
Notifié le :

Il est proposé au Conseil Municipal  
d'adopter le BUDGET PRIMITIF pour l'exercice 2019 par chapitre

Vote par chapitre du budget primitif 2019

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 23 (+ 8 pouvoirs)

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Nombre de suffrages exprimés : 31

Chap.	Libellé	BP 2019	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	8 000 000,00	27	4	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 800 000,00	27	4	0
014	Atténuation de produits	105 000,00	27	4	0
65	Autres charges de gestion courante	4 486 731,00	27	4	0
66	Charges financières	2 509 470,00	27	4	0
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	27	4	0
023	Virement à la section d'investissement	3 760 581,00	27	4	0
042	Opérat. d'ordre transfert entre sections	3 345 000,00	27	4	0
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>46 056 782,00</b>			

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Nombre de suffrages exprimés : 31

Chap.	Libellé	BP 2019	Pour	Contre	Abstention
013	Atténuation de charges	527 157,00	31		0
70	Produits des services, domaine et ventes	2 475 620,00	31		0
73	Impôts et taxes	23 450 378,00	31		0
74	Dotations et participations	19 147 848,00	31		0
75	Autres produits de gestion courante	118 000,00	31		0
76	Produits financiers	37 779,00	31		0
042	Opérat. Ordre transfert entre sections	300 000,00	31		0
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>46 056 782,00</b>			



**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Nombre de suffrages exprimés : 31

Chap.	Libellé	BP 2019	Pour	Contre	Abstention
20	Immobilisations incorporelles	647 000,00	27	4	0
204	Subvention d'équipement versées	1 128 892,00	27	4	0
21	Immobilisations corporelles	6 340 055,00	27	4	0
23	Immobilisations en cours	1 978 800,00	27	4	0
20130101	Maubeuge Mons 2015	423 519,00	27	4	0
2017001	Programme d'investissement parc animalier	300 000,00	27	4	0
2018001	Action cœur de ville	1 755 000,00	27	4	0
13	Subvention d'investissement	43 000,00	27	4	0
16	Emprunts et dettes assimilées	5 706 237,00	27	4	0
040	Opérat Ordre transfert entre sections	300 000,00	27	4	0
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>18 622 503,00</b>			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Nombre de suffrages exprimés : 31

Chap.	Libellé	BP 2019	Pour	Contre	Abstention
13	Subventions d'investissement	4 116 922,00	31		0
16	Emprunts et dettes assimilées	5 200 000,00	31		0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500 000,00	31		0
024	Produits des cessions d'immobilisations	700 000,00	31		0
021	Virement de la section de fonctionnement	3 760 581,00	31		0
040	Opérat Ordre transfert entre sections	3 345 000,00	31		0
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>18 622 503,00</b>			

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215903923-20181219-2019\_140\_2018-DE



# Note synthétique Budget primitif

2019



## SOMMAIRE

<b>I. Cadre général .....</b>	<b>3</b>
<b>II. Budget principal.....</b>	<b>4</b>
A. Section de fonctionnement.....	5
1. Recettes de fonctionnement.....	5
2. Dépenses de fonctionnement .....	6
B. Section investissement.....	7
1. Recettes d'investissement.....	7
2. Dépenses d'investissement.....	8
3. La dette.....	9
<b>III. Principaux ratios .....</b>	<b>10</b>

## I. Cadre général

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 107 de la Loi Notre du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc aux obligations ci-dessus, elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientations budgétaires, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Avec 30 722 habitants en 2018, Maubeuge est la ville la plus importante de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe. La ville est adhérente de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), qui compte 128 242 habitants (base CA 2017). La ville avait deux budgets annexes : le camping et la maison du tourisme. Le budget « maison du tourisme » a été clôturé le 31/12/2016, la compétence ayant été transférée à la CAMVS. Le Budget « camping » a été clôturé le 31/12/2017.

## II. Budget principal

### BUDGET PRIMITIF 2019

#### VUE D'ENSEMBLE

Dépenses		Recettes	
<b>Fonctionnement</b>			
46 057 K€	71%	46 057 K€	
<b>Investissement</b>			
18 622 K€	29%	18 622 K€	
<b>TOTAL BUDGET</b>			
64 679 K€		64 679 K€	

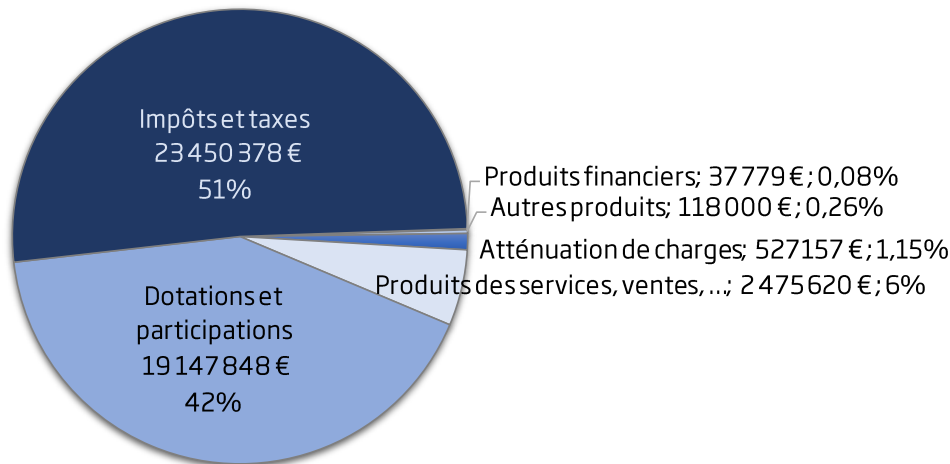
71% des dépenses de la ville sont prévues pour son fonctionnement 46 millions €.

29% des dépenses de la ville sont prévues pour l'investissement 19 millions €.

Le budget 2019 proposé est en hausse : +3.10% soit 1.9 millions d'euros (vs 2018). **Cette évolution est liée à un choix politique fort** qui concerne le niveau de l'investissement, **en effet l'effort d'équipement restera supérieur au taux moyen des villes de même strate**. Nous souhaitons investir pour l'avenir afin de faire rayonner Maubeuge culturellement et mettre en valeur notre Patrimoine.

## A. Section de fonctionnement

### 1. Recettes de fonctionnement



La commune perçoit les impôts « ménages » : taxe d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre perçoit l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation, les anciennes parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la cotisation foncière des entreprises, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux et les taxes sur les surfaces commerciales.

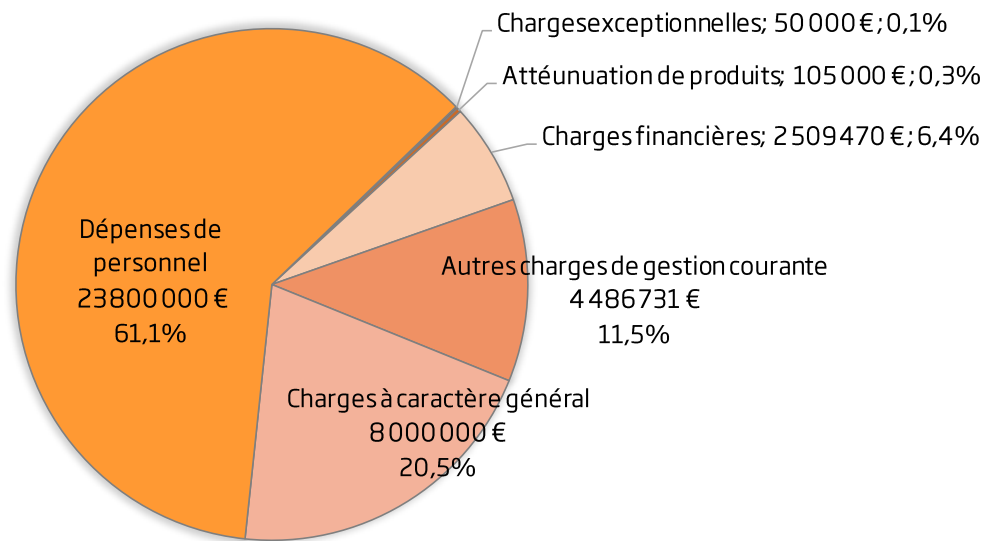
Les taux d'imposition communaux prévus en 2019 sont identiques à ceux de 2018.

- TAXE D'HABITATION : 30,07%
- FONCIER BÂTI : 28,40%
- FONCIER NON BÂTI : 46,63%

En 2019 la commune prévoit :

- 14.9 millions d'€ pour les taxes foncières et d'habitation ;
- L'attribution de compensation versée par la CAMVS (reversement de la fiscalité de la CAMVS à la ville 6.9 millions d'€) et la dotation de solidarité communautaire 251 K€ ;
- Autres taxes 1.3 millions d'€ (Taxe consommation finale électricité, droits de place, taxe sur la publicité extérieure...) ;
- Les dotations de fonctionnement (Dotation forfaitaire et Dotations de Solidarité Urbaine) 13.8 millions d'€ ;
- Les compensations fiscales de l'Etat liées à certaines exonérations 1.5 millions d'€ ;
- La Dotation Politique de la Ville (DPV) 2.2 millions d'€ (Celle-ci a été obtenue afin de financer des projets d'investissement tels que le plan écoles, le tiers lieu numérique, la salle Cabri, les studios de musiques actuelles) ;
- 2.5 millions d'€ de recettes pour les prestations municipales.

## 2. Dépenses de fonctionnement

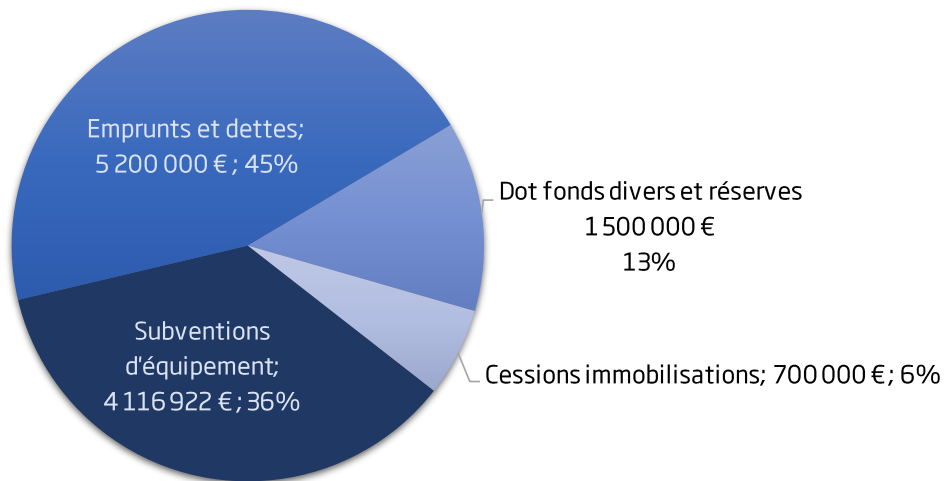


Les principales dépenses prévues sont les suivantes :

- 23.8 millions d'€ de masse salariale ;
- 8 millions d'€ de charges d'exploitation : prestation de services, études, fluides, locations et charges locatives, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures... ;
- 2.5 millions d'€ de charges financières ;
- 2.7 millions d'€ de subventions aux associations (Subventions, CEJ, politique de la ville...) ;
- 1.1 millions d'€ de subvention au CCAS.

## B. Section investissement

### 1. Recettes d'investissement

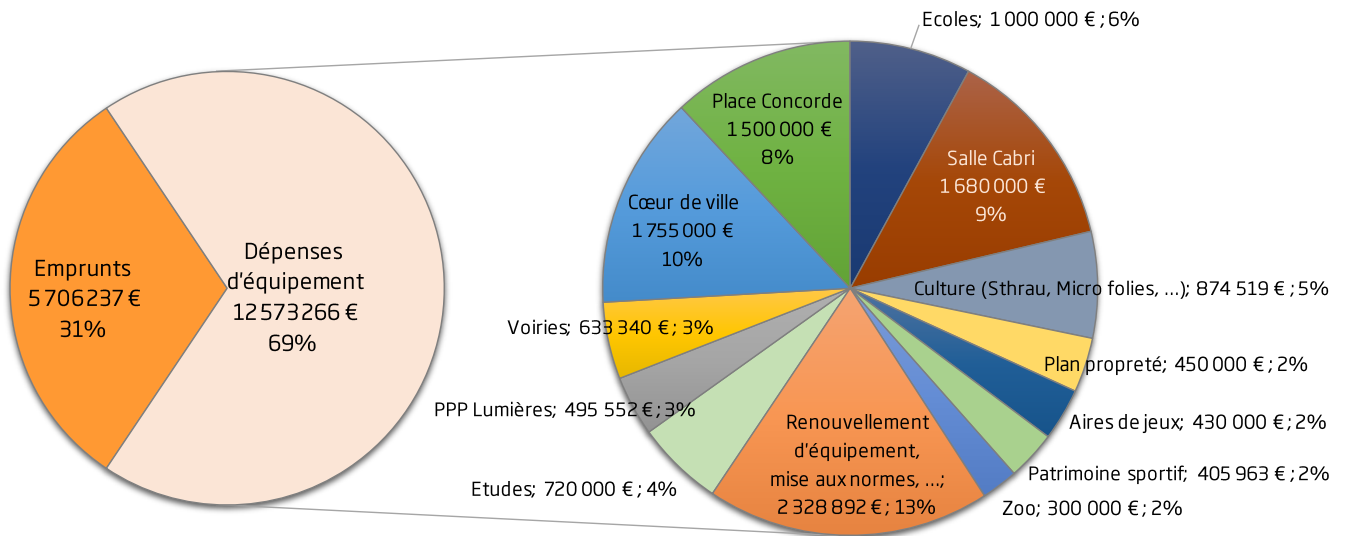


Les recettes d'investissement sont prévues à 11.5 millions d'€ et sont constituées :

- Du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente 1.4 million d'€ ;
- Des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département) 4.1 millions d'€ ;
- Des emprunts auprès des établissement de crédits 5.2 millions d'€.



## 2. Dépenses d'investissement



Le remboursement de la dette en capital est prévu à 5.7 millions d'€ en 2019, soit 31% de la dépense.

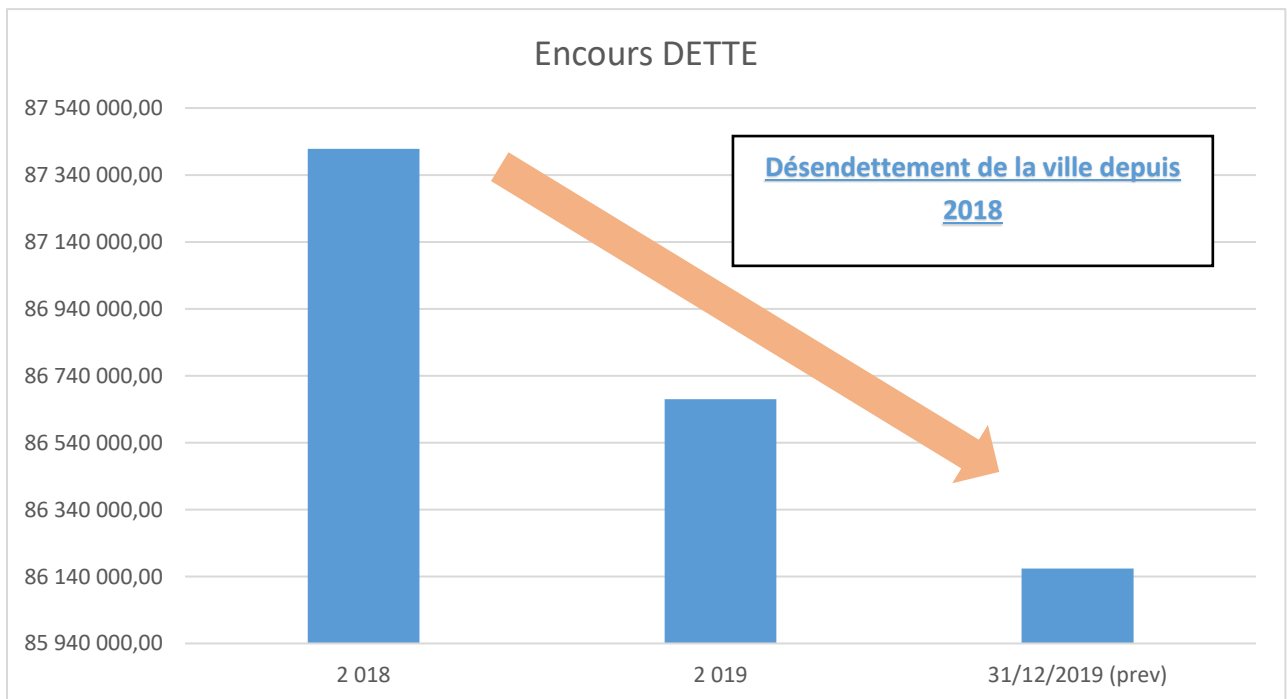
12.6 millions d'€ seront consacrés aux dépenses d'équipement de la ville. L'effort d'équipement de la commune est important.

### 3. La dette

Au 1 janvier 2019, le capital restant dû est de la dette est 86 670K€ (dont 5.1 millions d'€ pour le BEA Mabuse), contre 87 418€ au 1 janvier 2018. Depuis 2015, 96% de la dette est sécurisée.

DETTE	2 018	2 019	31/12/2019 (prev)
Encours	87 418 014,98 €	86 670 348,01 €	86 164 111,88 €
Nombre d'emprunts	36	37	39
Durée de vie moyenne	9 ans, 1 mois	8 ans, 3 mois	-
Taux moyen de l'exercice	2,85%	2,80%	-

La ville **prévoit un désendettement en 2019**, en effet une mobilisation d'emprunts de 5.2 millions d'€ est prévue contre un remboursement de la dette existante de 5.7 millions d'€.



### III. Principaux ratios

La ville de Maubeuge est « surclassée » dans la strate 40 000 – 80 000 habitants.

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1268	1 269
2	Produit des impositions directes/population	487	626
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1489	1 450
4	Dépenses d'équipement brut/population	372	259
5	Encours de dette/population	2821	1 118
6	DGF/population	459	244
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	61.10%	60.00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97.60%	94.30%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	25.01%	17.90%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	189.42%	85.70%

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018 : DELIBERATION N° 109

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / CB / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 6 NOVEMBRE 2018**

**L'an deux mille DIX-HUIT le TREIZE NOVEMBRE à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY** - J-P. COULON - N. LEBLANC - ~~M.C. MORETTI~~ - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCCOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

**EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Marie-Christine MORETTI (pouvoir à Arnaud DECAGNY)

Corine DEMOUSTIER (pouvoir à Jean-Pierre COULON)

Robert PILATO (pouvoir à Yves ZUSMTEIN)

Frédéric LEFEBVRE (pouvoir à Bernadette MORIAME)

Fabrice QUESTEL (pouvoir à Marie-Charles LALY)

**EXCUSE(E)S :**

Jean-Yves HERBEUVAL

**ABSENT(E)S :**

Abdelhakim NEZZARI - Christophe DI POMPEO

Louis-Armand DE BEJARRY - Irina FRATINI - Xavier DUBOIS

**SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie CORDIER**

**OBJET N° 10 : Présentation du rapport écrit des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 aux fins de débat au sein de l'assemblée délibérante**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L2311-1 relatif à la définition du budget de la commune,
- L2312-1 relatif à l'obligation, préalable à l'examen du budget primitif, de

- présentation d'un rapport et d'un débat sur les orientations budgétaires.
- L 2313-1 relatif à la publicité obligatoire des budgets et des comptes, de leurs annexes.
  - D 2312-3 relatif aux informations que doit impérativement comporter le rapport d'orientations budgétaires, à sa transmission au président de l'EPCI dans les quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, à sa mise à disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat.
  - R 2313-8 relatif à la mise en ligne sur le site de la commune du rapport sur les orientations budgétaires.

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal modifié notamment l'article 11 relatif au débat sur les orientations budgétaires.

Considérant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Qu'en outre dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Qu'il précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Que ce dit rapport doit, le jour même de sa présentation, impérativement faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Que ce débat, préalable essentiel au vote du budget primitif, ne constitue qu'une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif communal et par voie de conséquence ne donne pas lieu à un vote

Qu'il est pris acte de cette présentation des orientations budgétaires et du débat qui s'ensuit par une délibération spécifique.

Considérant que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et D2312-3 susvisés, ce rapport sera transmis au président de la C.A.M.V.S et également mis à la

disposition du public à l'hôtel de ville dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante

Qu'en outre, et en vertu des dispositions de l'article R2313-8 précité le dit rapport et la présente délibération seront mis en ligne sur le site internet de la Ville dans le délai d'un mois à compter de leur adoption et dans des conditions garantissant :

- 1° leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- 2° La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement ;
- 3° leur conformité aux documents soumis présentement ;
- 4° leur bonne conservation et leur intégrité.

**Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :**

- **Procéder** au Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2019 au vu du rapport présenté.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Le Conseil Municipal,**

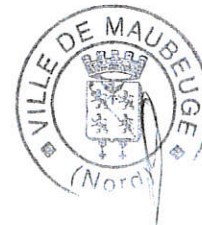
- **A procédé** au Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Ville de Maubeuge pour l'exercice 2019 au vu du rapport présenté.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de sa publication.**

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**



Transmis en Sous-Préfecture le : 21/12/2018

Affiché le : 27/12/2018

Notifié le : 27/11/2018

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

Reçu en préfecture le 20/11/2018

ID : 059-215903923-20181219-2019\_140\_2018-DE

ID : 059-215903923-20181113-DEL\_109-DE

SLOW



# Rapport d'orientations budgétaires

2019

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>Contexte général : situation économique et sociale .....</b>	<b>3</b>
A.	Situation globale .....	3
B.	Situation de la collectivité .....	5
<b>II.</b>	<b>Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité .....</b>	<b>5</b>
A.	Recettes de fonctionnement .....	5
1.	Fiscalité .....	5
2.	Concours de l'Etat .....	7
3.	Autres recettes (produits des services...) .....	9
B.	Dépenses de fonctionnement .....	9
1.	Dépenses de personnel .....	9
2.	Subventions .....	13
3.	Autres dépenses de fonctionnement .....	13
C.	Section d'investissement .....	14
1.	Dette .....	14
2.	Recettes d'investissement .....	17
3.	Dépenses d'investissement .....	17
<b>III.</b>	<b>Programmation des investissements de la collectivité .....</b>	<b>18</b>
1.	Entretien, mise en conformité, accessibilité .....	18
2.	Des projets pour Demain .....	19



## I. Contexte général : situation économique et sociale

### A. Situation globale

#### a) *Perspectives macro-économiques 2018-2022*

La croissance resterait dynamique à moyen terme, +2% en 2018 et +1.9% en 2019. Cette prévision est issue du programme de stabilité. La poursuite de la reprise en zone euro et l'accélération de la demande mondiale favoriseraient les exportations. L'investissement des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages (évolution favorable du marché du travail) contribueraient à soutenir la croissance. A noter toutefois, une hausse progressive des taux d'intérêts qui conduirait à un ralentissement des investissements des entreprises.

Entre 2020 et 2022, l'économie française continuerait à croître à un rythme de +1.7% ; au-delà de son potentiel estimé à +1.3% en moyenne sur la période.

#### b) *La trajectoire de finances publiques : un retour progressif à l'équilibre reposant sur un effort en dépense soutenu*

La stratégie du Gouvernement en matière de finances publiques repose sur un effort en dépense visant à rapprocher le niveau de la dépense publique française de celui de ses partenaires européens (cf. encadré 2).

2018-2019 un ajustement modéré articulant maîtrise de la dépense et baisse des prélèvements obligatoires, l'ajustement structurel atteindrait 0.1 puis 0.3% de PIB. Cette trajectoire repose sur un ralentissement de la croissance de la dépense publique en volume, ramené à +0.7% en 2018 puis +0.4% en 2019.

2020-2022 une moindre croissance de la dépense publique permettant le retour à l'équilibre des finances publiques, le solde public se redresserait ainsi de 2.6 points entre 2017 et 2022, pour revenir à l'équilibre en 2022, porté par une baisse du ratio de dépenses publiques de plus de 3 points de PIB.

**Encadré n°2 – La réduction de la dépense publique, amorcée au second semestre 2017, doit être prolongée (1/2)**

La France est en 2017 le pays avec le plus haut niveau de dépenses publiques de l'Union européenne. Celles-ci atteignent 56,5 % du PIB contre 45,8 % du PIB pour l'ensemble des États européens. Depuis dix ans, le poids de la dépense publique dans le PIB a cru plus vite en France (+3,9 points) que dans l'Union européenne (+1,2 point).

Ainsi, comme le relève la Cour des comptes dans son dernier rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques, le déficit public français est certes revenu en 2017 à son niveau d'avant crise mais ce retour s'est opéré dans le cadre d'une consolidation en recettes « avec des dépenses et un taux de prélèvements obligatoires (PO) supérieurs de 3,0 points de PIB à leur niveau de départ ».

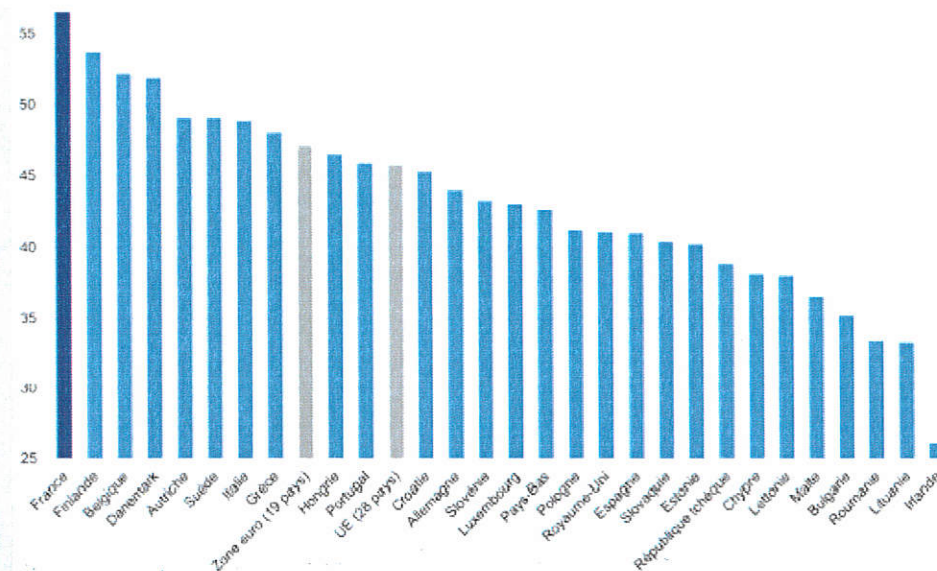
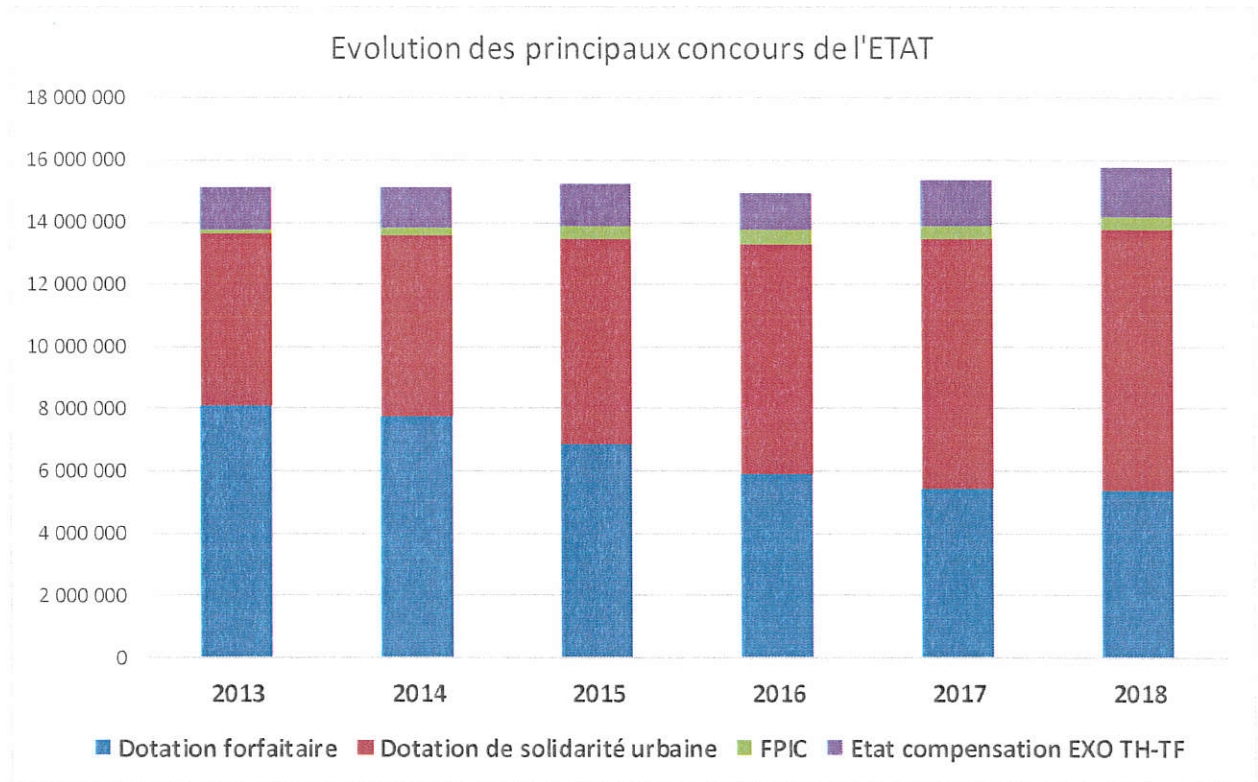


Figure 1 – Dépense totale des administrations publiques, y compris crédits d'impôts, en 2017 (données Eurostat en % de PIB)

Cette situation atypique par rapport à nos partenaires européens – et notamment ceux d'entre eux qui obtiennent des résultats de politiques publiques équivalents ou meilleurs avec un niveau de dépense inférieur – justifie l'ambition du Gouvernement de réduire de plus de 3 points le poids de la dépense publique (hors crédits d'impôts) dans le PIB afin de revenir dans la moyenne des pays de l'Union européenne

Source : rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques (juin 2018)

## B. Situation de la collectivité



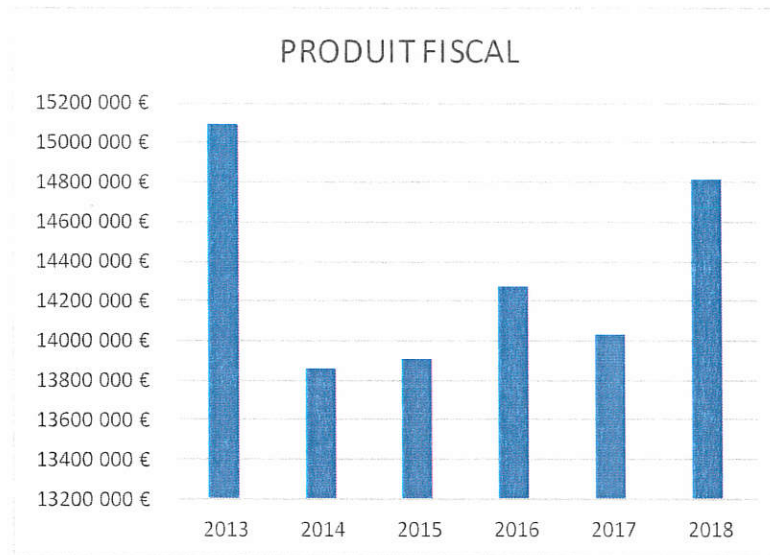
Vous trouverez ci-dessus l'évolution des principaux concours de l'Etat pour la collectivité.

## II. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

### A. Recettes de fonctionnement

#### 1. Fiscalité

En lien avec les choix politiques, il **n'est pas prévu d'avoir recours au levier fiscal**. Il convient de rappeler qu'une baisse de taux a été voté en décembre 2013, ce qui a impacté la structure de recettes puisque **le produit fiscal a baissé de 1.3 millions d'euros**.



Base 1259 déclaré Bases prévisionnelles

Depuis 2010, les bases présentent une dynamique importante (cf. taux annuel moyen 2014 à 2018 TAM 14/18).

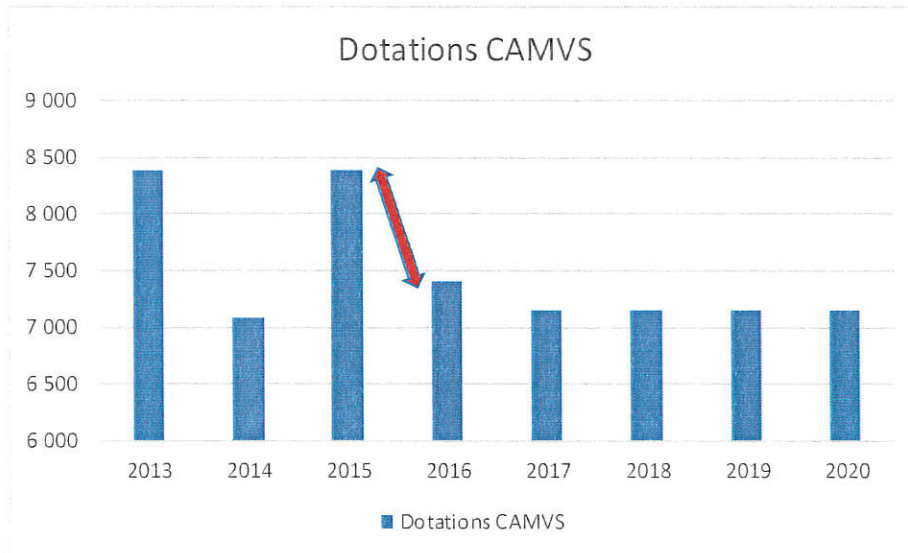
en €	2014	2015	2016	2017	2018	TAM 14/18
<b>Taxe d'habitation</b>						
Bases nettes d'imposition	20 805 000	20 556 000	21 512 000	20 265 000	22 433 000	<b>1,90%</b>
Taux d'imposition	<b>30,07%</b>	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	0,00%
Produit fiscal	6 256 064	6 181 189	6 468 658	6 093 686	6 745 603	1,90%
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>						
Bases nettes d'imposition	26 525 000	26 957 000	27 243 000	27 703 000	28 160 000	<b>1,51%</b>
Taux d'imposition	<b>28,4%</b>	28,4%	28,4%	28,4%	28,4%	0,00%
Produit fiscal	7 533 100	7 655 788	7 737 012	7 867 652	7 997 440	1,51%
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>						
Bases nettes d'imposition	148 800	150 100	149 800	147 200	150 300	<b>0,25%</b>
Taux d'imposition	<b>46,63%</b>	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	0,00%
Produit fiscal	69 385	69 992	69 852	68 639	70 085	0,25%
<b>Produit total (hs rôles supp.)</b>	<b>13 858 549</b>	<b>13 906 969</b>	<b>14 275 522</b>	<b>14 029 977</b>	<b>14 813 128</b>	1,68%

Par prudence, eu égard aux constats effectués, nous tenons compte d'un taux de croissance annuel des bases de +1% par an pour nos éléments prospectifs (hors taxe sur les logements vacants et friches commerciales).

en €	Taux retenu	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taxe d'habitation</b>							
Bases nettes d'imposition	1,00%	22 657 330	22 883 903	23 112 742	23 343 870	23 577 308	23 813 082
Taux d'imposition		30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%
Produit fiscal		6 813 059	6 881 190	6 950 002	7 019 502	7 089 697	7 160 594
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>							
Bases nettes d'imposition	1,00%	28 441 600	28 726 016	29 013 276	29 303 409	29 596 443	29 892 407
Taux d'imposition		28,40%	28,40%	28,40%	28,40%	28,40%	28,40%
Produit fiscal		8 077 414	8 158 189	8 239 770	8 322 168	8 405 390	8 489 444
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>							
Bases nettes d'imposition	1,00%	151 803	153 321	154 854	156 403	157 967	159 546
Taux d'imposition		46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%
Produit fiscal		70 786	71 494	72 209	72 931	73 660	74 397
<b>Produit total (hs rôles supp.)</b>		<b>14 961 259</b>	<b>15 110 872</b>	<b>15 261 981</b>	<b>15 414 600</b>	<b>15 568 746</b>	<b>15 724 434</b>

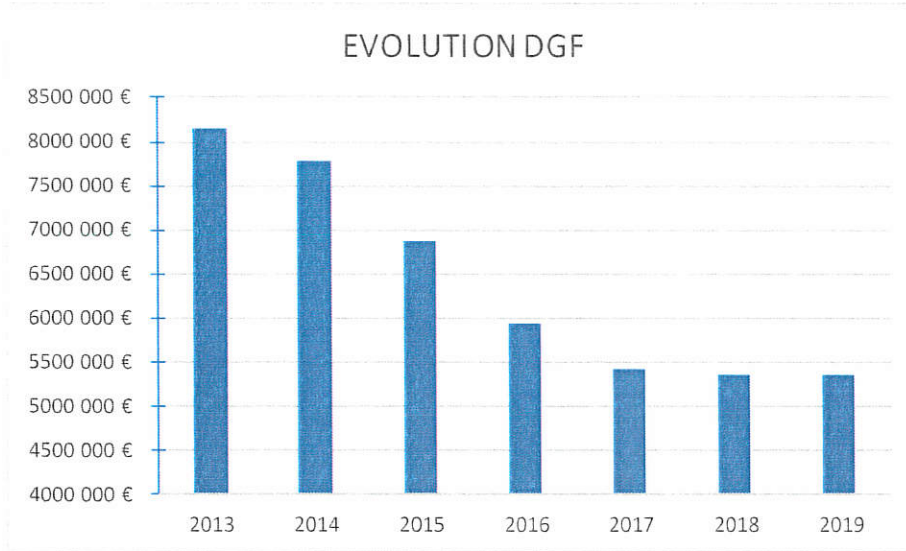
L'attribution de compensation versée par l'AMVS vient compenser le différentiel d'affectation de fiscalité « ménages » et « entreprises », déduction faite des charges transférées.

En K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation	7 090	7 089	7 089	7 089	6 904	6 904	6 904	6 904
Dotation de solidarité	1 306	0	1 306	326	253	251	251	251
<b>Dotations CAMVS</b>	<b>8 396</b>	<b>7 089</b>	<b>8 395</b>	<b>7 415</b>	<b>7 157</b>	<b>7 155</b>	<b>7 155</b>	<b>7 155</b>



## 2. Concours de l'Etat

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. Elle continue toutefois de fluctuer en fonction de l'évolution de la population.

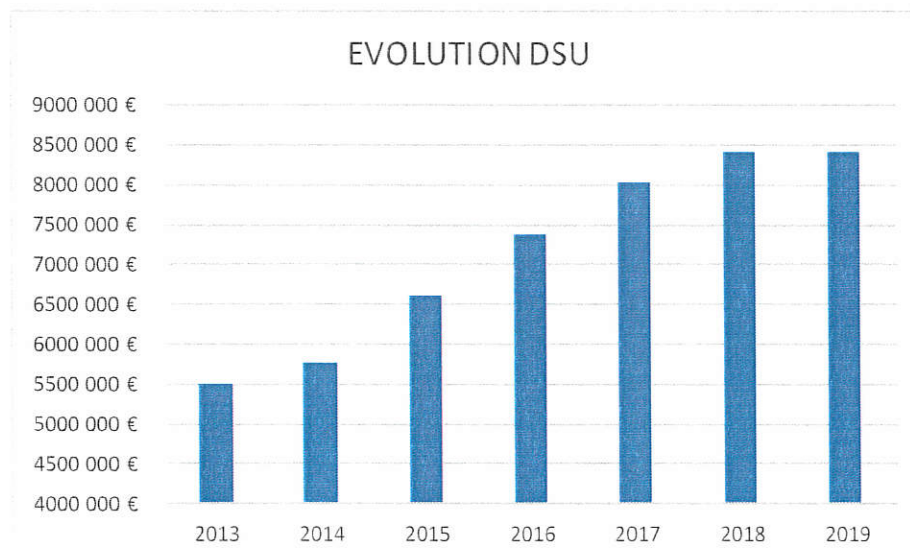


Nous prévoyons une DGF stable en 2019 à hauteur de 5.3 Millions d'€.

DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF MAUBEUGE	8 143 038 €	7 787 599 €	6 872 804 €	5 931 382 €	5 430 909 €	5 358 779 €	5 358 779 €
Evolution en montant		- 355 439 €	- 914 795 €	- 941 422 €	- 500 473 €	- 72 130 €	- €
Evolution en %		-4,4%	-11,7%	-13,7%	-8,4%	-1,3%	0,0%

Nous prévoyons un maintien de la DSU à hauteur de 8.4 millions d'€.

DSU	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DSU MAUBEUGE	5 501 620 €	5 776 941 €	6 617 036 €	7 385 456 €	8 037 474 €	8 422 439 €	8 422 439 €
Evolution en montant		275 321 €	840 095 €	768 420 €	652 018 €	384 965 €	- €
Evolution en %		5,0%	14,5%	11,6%	8,8%	4,8%	0,0%



Enfin pour la péréquation horizontale, nous prévoyons la stabilisation du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Il consiste en un prélèvement des ressources des intercommunalités et communes « riches » vers les ensembles « pauvres ».

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Enveloppe nationale (en M d'euros)	570	780	1000	1000	1000	1000	1000
Evolution %		37%	28%	0%	0%	0%	0%
<b>FPIC Maubeuge</b>	<b>274</b>	<b>419</b>	<b>474</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>434</b>	<b>434</b>

La recette pour Maubeuge en 2019 serait de 434K€.

### 3. Autres recettes (produits des services...)

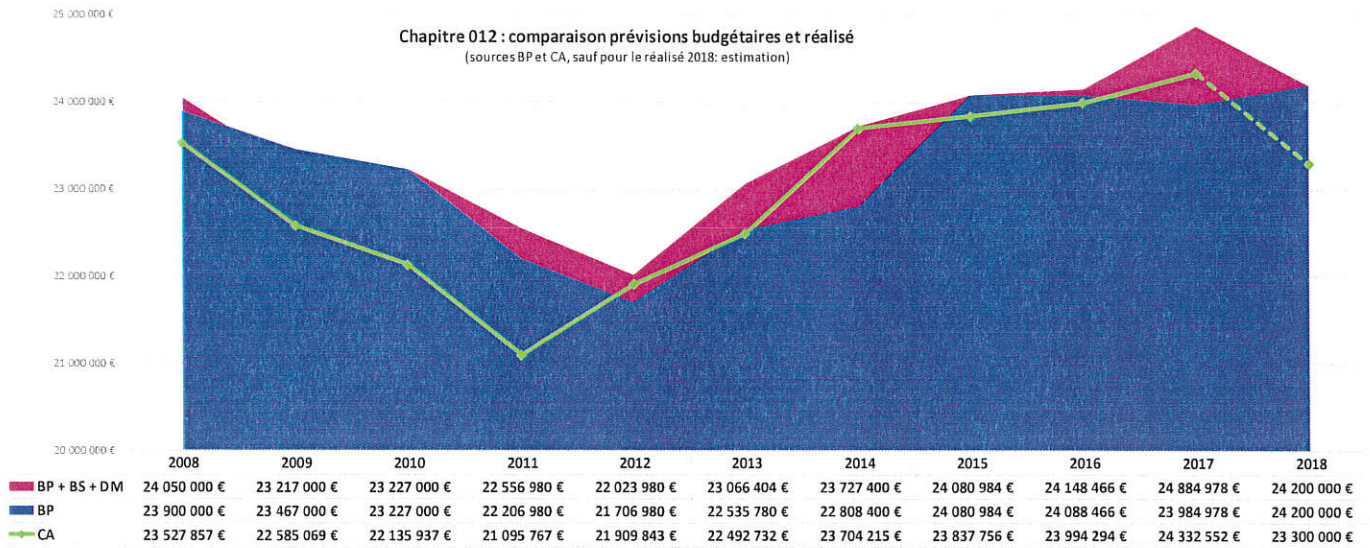
En 2019, nous anticipons une hausse des recettes à caractère de loisirs en lien avec les choix politiques sur le développement de l'attractivité du parc zoologique et sur les actions événementielles.

Pour la majorité des autres recettes, nous considérons une stabilité des recettes en 2019. La ville souhaite engager en 2019 une révision de ses processus de facturation. L'objectif est de faire baisser le cout de traitement de ces processus mais d'améliorer leur efficacité et donc le recouvrement.

#### B. Dépenses de fonctionnement

##### 1. Dépenses de personnel

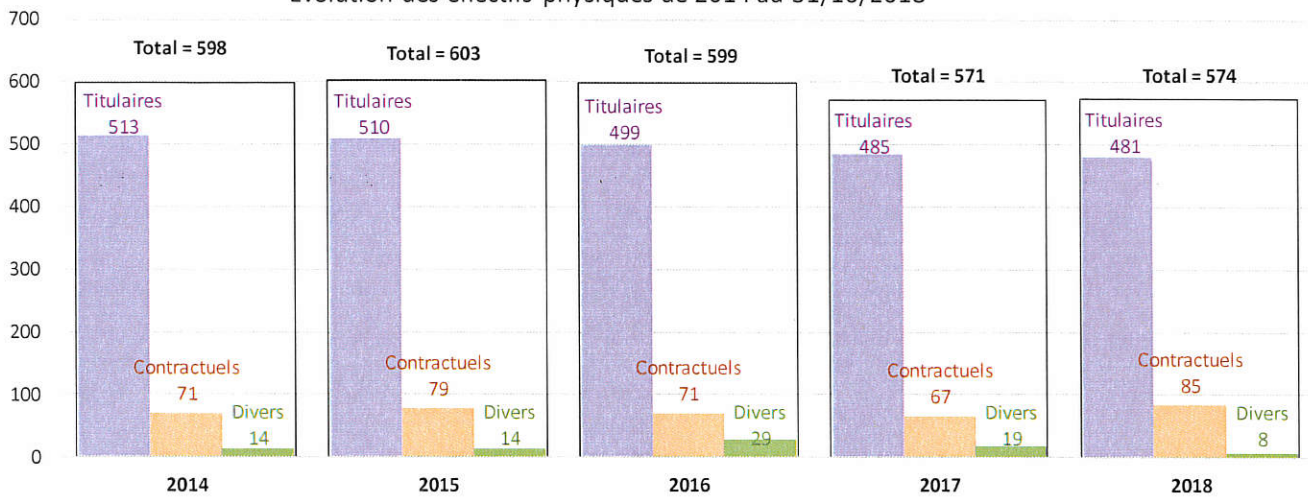
Le tableau ci-dessous permet de comparer les prévisions budgétaires avec les dépenses réellement réalisées au titre des charges de personnel.



Depuis 2015, la Ville a engagé une gestion rigoureuse de la masse salariale.

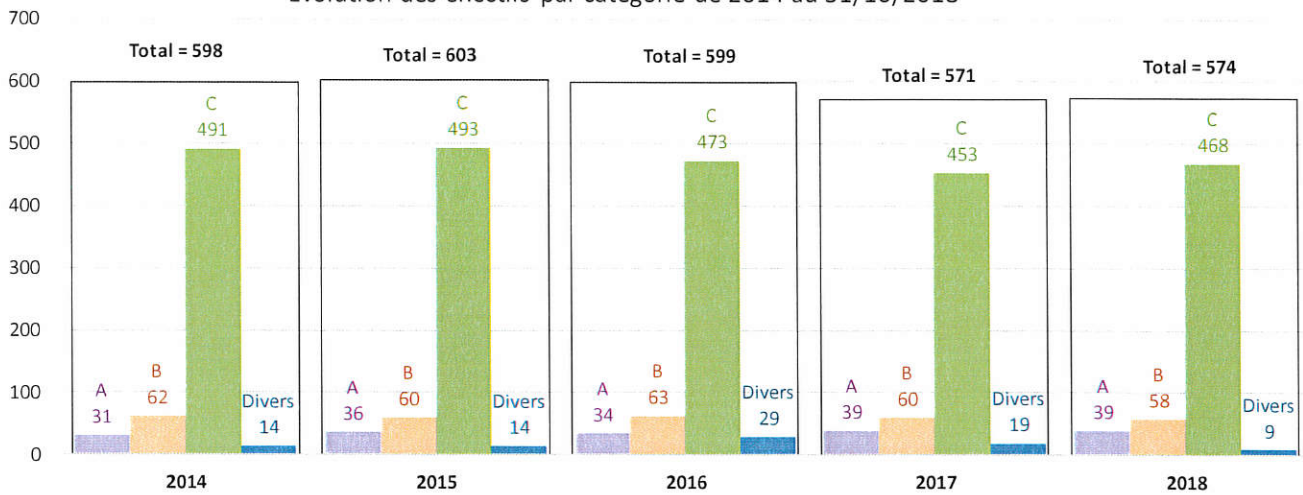
Celle-ci passe par l'amélioration de son mode de fonctionnement et par une gestion rigoureuse des effectifs.

Evolution des effectifs physiques de 2014 au 31/10/2018





Evolution des effectifs par catégorie de 2014 au 31/10/2018

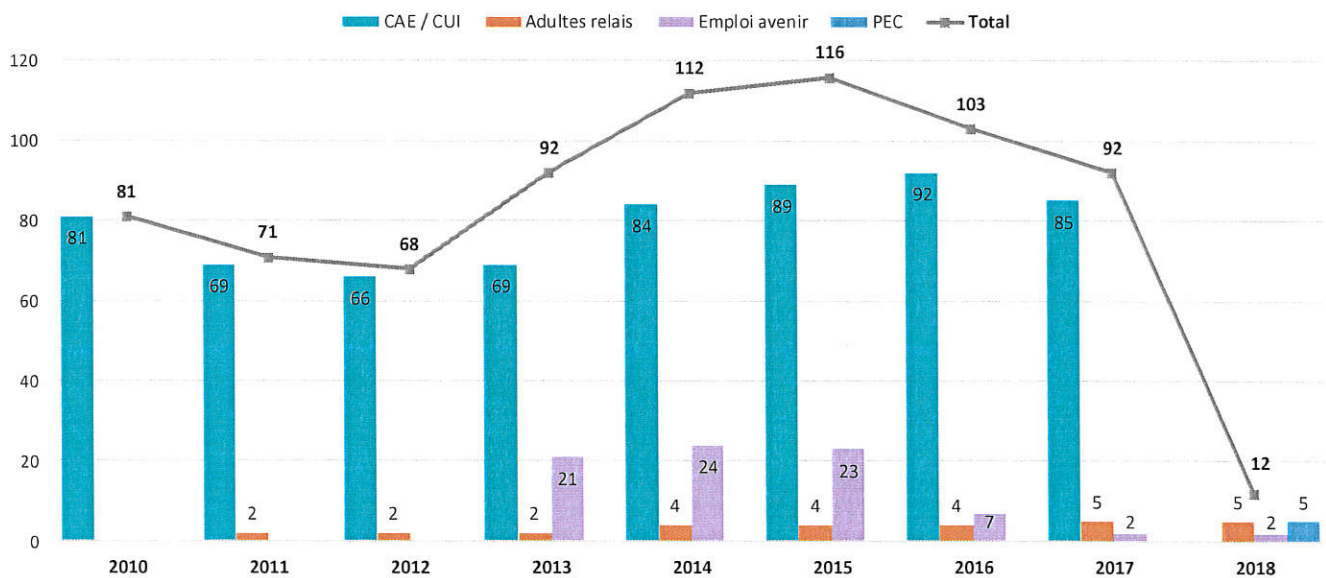


En effet, la Ville a favorisé les transversalités et la recherche de nouvelles organisations, elle a fait évoluer l'organigramme et mutualisé certains de ses services avec ceux du CCAS.

En 2018, le non remplacement systématique des départs à la retraite s'est poursuivi et la mobilité interne est priorisée.

De plus, l'arrêt des contrats aidés a également engendré une baisse de la masse salariale et contraint les services à revoir leur organisation et pour certains l'externalisation a été privilégiée.

Evolution du nombre de contrats aidés au 31/12 de chaque année, sauf 2018 au 30/09



La diminution des heures supplémentaires, effectuées à la demande de l'administration exclusivement, s'est poursuivie en 2018 grâce à des aménagements de services et de missions sur l'année.

Pour l'année 2019, ces éléments continueront de poursuivre leurs effets. Les efforts organisationnels de la Ville se poursuivront également pour garder la maîtrise de sa masse salariale et donc de ses capacités d'investissement.

Toutefois, la Ville anticipe une légère progression de sa masse salariale en 2019, à adapter sur les années suivantes, impactées par plusieurs dispositifs légaux :

- la reprise, au 1er janvier 2019, du reclassement dans le cadre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) (+ 55K€)
- les incidences dues au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents (estimation + 45 K€)

D'autre part, à la suite de l'arrêt des contrats aidés, la Ville de Maubeuge a cependant choisi de s'inscrire dans la démarche des parcours emplois compétences (PEC) en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi par la création de 10 postes au 1er juillet 2018 et de poursuivre cette démarche sur 2019 par la création de 15 postes (+ 168K€).

Onze agents feront valoir leurs droits à la retraite en 2019. Cependant, des recrutements nécessitant des compétences techniques (un soudeur, un vitrier, un maçon...) seront à effectuer (coût estimatif 150 K€ pour un an).

## 2. Subventions

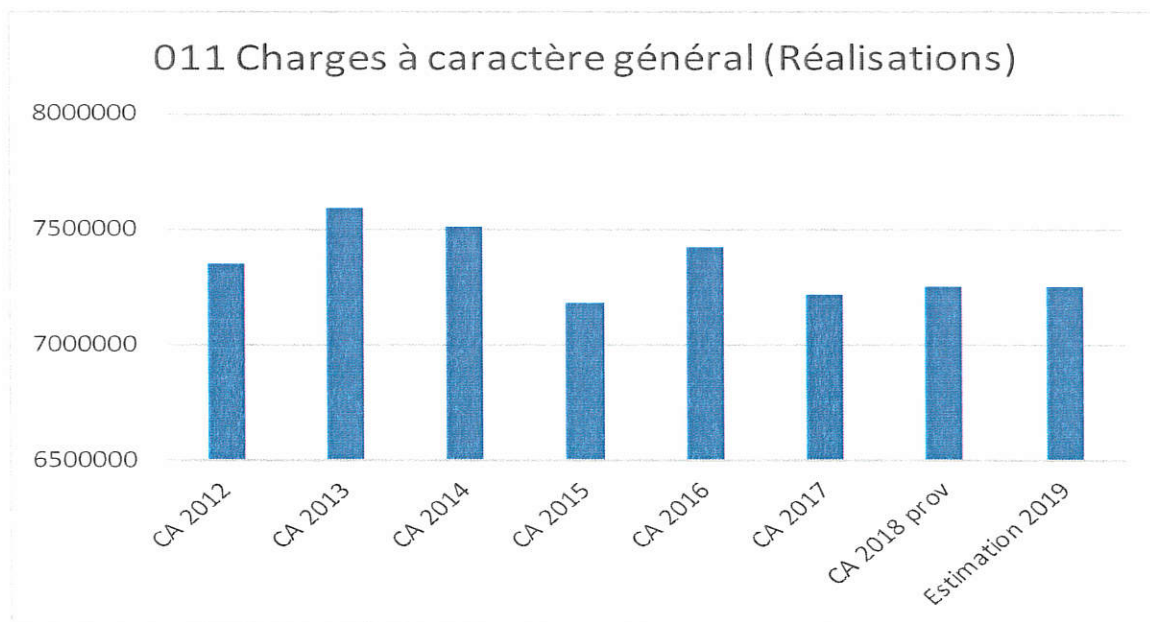
La subvention versée au CCAS sera maintenue au niveau du montant 2014, soit 1.1 millions d'euros, afin de maintenir une action sociale forte auprès des Maubeugeois les plus démunis.

## 3. Autres dépenses de fonctionnement

Compte tenu du contexte évoqué (baisse des dotations de l'Etat, non recours à la fiscalité) la ville prévoit de stabiliser ses dépenses à caractère général sur la base des dépenses réalisées en 2018.

La ville a développé la fonction de contrôle de gestion en 2018 et poursuivra en 2019 son déploiement, un travail d'analyse a été mené en collaboration avec les services à la population afin que les moyens attribués soient en cohérence avec les choix politiques et budgétaires.

La commune a engagé une réflexion sur sa politique d'achat et de commande publique, l'analyse des achats des derniers exercices a permis d'utiliser les procédures adaptées tant pour les opérateurs économiques que pour les services de la collectivité.



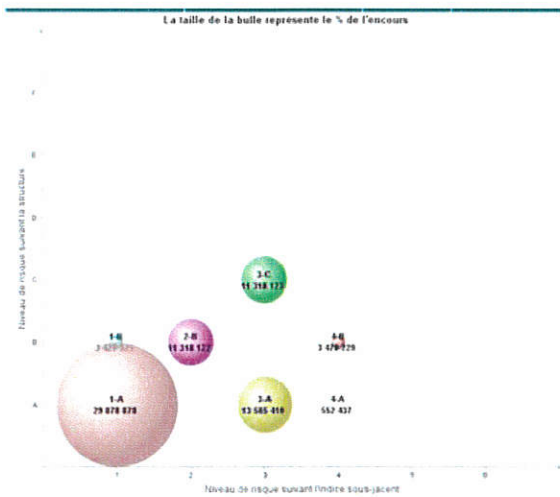
## C. Section d'investissement

### 1. Dette

#### ✚ Structure de la dette

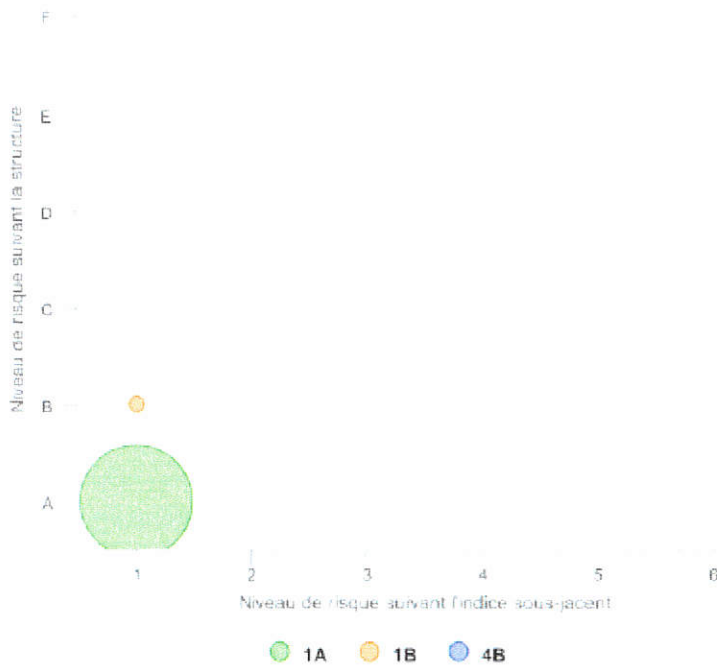
La structure de la dette de la Ville de Maubeuge se décompose de la manière suivante :

Avant 2015



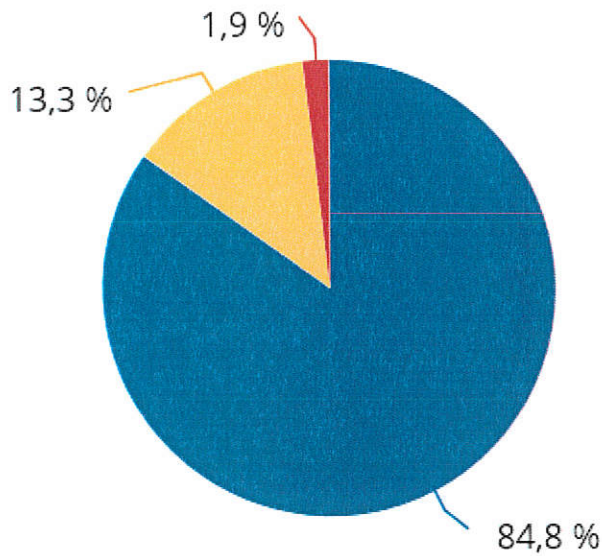
54.68% de la dette de la ville de Maubeuge était constituée à fin mars 2014 d'emprunts structurés, 16.38% d'emprunts à taux variables et 28.94% d'emprunts à taux fixe. Parmi les emprunts structurés, l'un des emprunts était classé 3E (12 millions d'euros) multiplicateur jusqu'à 5. Une couverture de risque (SWAP) était adossée sur un emprunt

3C SFIL (11 millions d'€).



Depuis 2015

96% de la dette est sécurisée 1-A



A fin octobre 2018, 84.8% de la dette est composée d'emprunts à taux fixes.

Le profil de la dette est totalement modifié (objectif de la renégociation fin 2015), on peut considérer que la dette de la ville est complètement sécurisée.

#### Gestion de la dette

Nous avons mis en place depuis 2015 une **gestion active de la dette**. Les objectifs suivants ont été retenus :

Sécuriser la dette de la Ville en renégociant les emprunts structurés à risque

Dégager des marges de manœuvre budgétaires pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat et ainsi améliorer la CAF brute

Réaliser une meilleure lisibilité budgétaire (prospectives simplifiées) par l'annulation des incertitudes liées à la couverture de risque

Echelonnement des échéances pour une meilleure gestion de la trésorerie.

Nb : Le contexte avec des taux de financement bas est une opportunité.

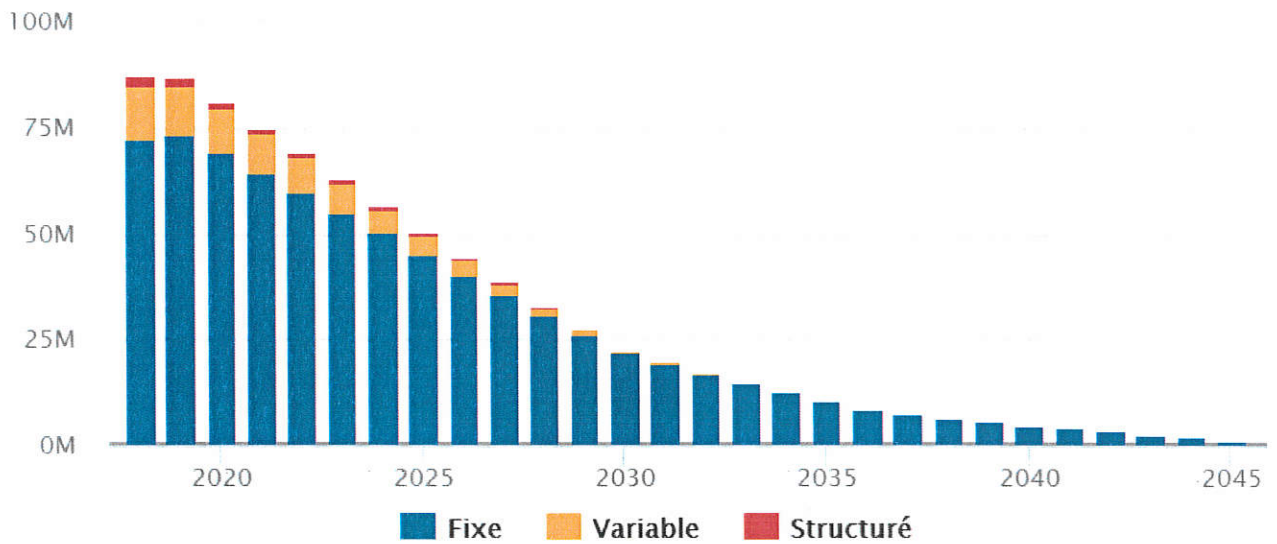
**DESENDETEMENT DE LA VILLE EN 2018 :  
Remboursement de la dette existante 6 Millions d'€  
Nouveaux emprunts 2018 : 5.2 Millions d'€**



**EN 2019 LA COMMUNE POURSUIVRA SA STRATEGIE DE DESENDETEMENT**

 Dette en 2019

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :

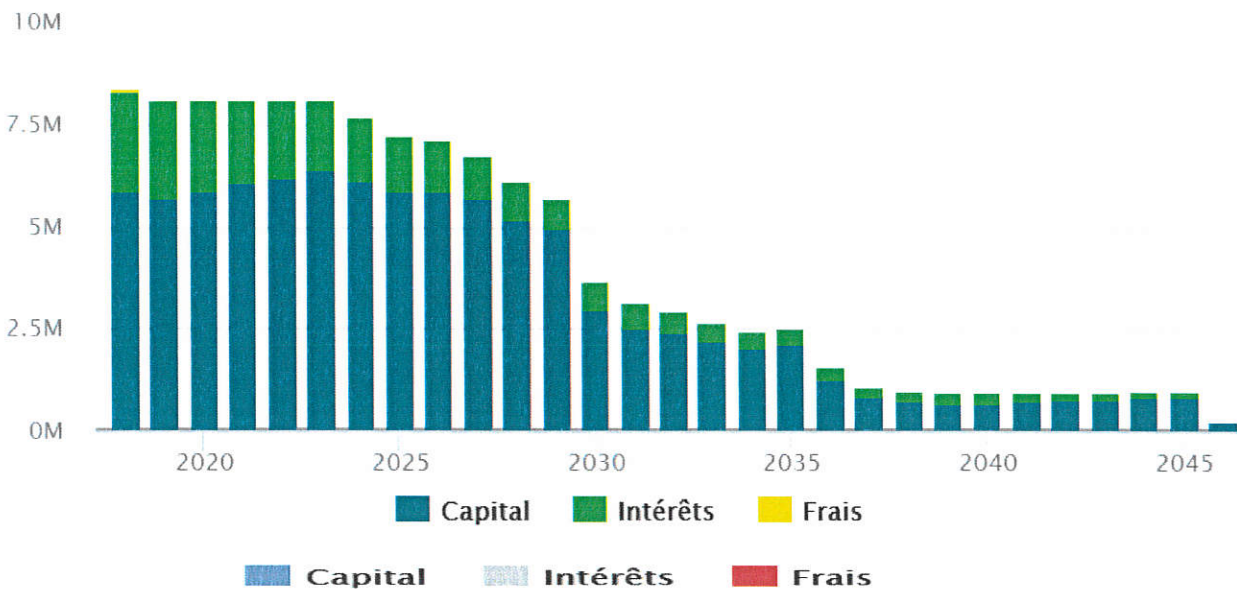
Evolution annuelle globale de l'encours



 Fixe     Va

Extinction de l'annuité

### Extinction de l'annuité globale



## 2. Recettes d'investissement

Concernant les ressources d'investissement que la ville pourrait mobiliser en 2019, outre les demandes de subventions habituelles (4.5 millions d'€ en 2019), et les cessions immobilières et mobilières dites « courantes », la ville prolonge sa réflexion sur l'optimisation de son patrimoine (mutualisations de locaux administratifs et techniques).

Pour 2019, nous prévoyons une recette à hauteur de 1.4 millions d'€ au titre du FCTVA.

Afin de répondre au programme d'investissement fixé dans le plan pluriannuel d'investissement, la section d'investissement s'équilibre avec 5.2 millions d'€ de recettes d'emprunt (poursuite du désendettement de la commune).

## 3. Dépenses d'investissement

Le montant des investissements (dépenses d'équipement) prévu au Budget Primitif 2019 est de 13 millions d'€.

### III. Programmation des investissements de la collectivité

#### 1. Entretien, mise en conformité, accessibilité

##### a) *Rénovation des écoles*

Poursuite du plan écoles :

- Pont Allant
- Jules Ferry, Jardin du tilleul
- De Joyeuse



*Ecoles Marronniers et Corneille*

##### b) *Informatique, numérique*

- Nouveau standard téléphonique
- Application mobile pour les citoyens
- Modernisation du parc existant

##### c) *Equipements sportifs*

- Salle de tennis
- Eclairage des installations
- Toiture gymnase Pont Allant (report 2018)
- Gymnase Jean Foret (report 2018)



*Le stade Léo Lagrange*

##### d) *Voiries*

- Accompagnement des projets de voirie (rue de la liberté, ANRU Sous-le-Bois...)



*Réfection de voirie effectuée boulevard des Océans*

- Réaménagement place de la Concorde



e) *Accessibilité*



Mise en accessibilité de l'église Saint-Pierre Saint-Paul

f) *Rénovation de la salle des fêtes Cabri*



2. **Des projets pour Demain**

a) *Marché couvert*

b) *Une nouvelle médiathèque  
(Ex CPAM/CAF)*



*c) Création d'un département de musiques actuelles au conservatoire*



*Le conservatoire à rayonnement communal  
Marie-Alexandre Guénin*

*d) Nouveau lieu culturel pour les  
Associations (Coutelle)*



*e) Accompagnement du commerce – achat cellules vacantes*

*f) Centre multisport au Pont Allant (Rugby)*



*g) Etudes*

- Pôle équestre
- Serres maraichères
- Jardins partagés « les parisiens » Sous-le-Bois



*Les jardins partagés aux Provinces Françaises*

## CONCLUSION

**La ville prolongera en 2019 la maîtrise des charges de fonctionnement (dépenses de personnel, dépenses à caractère général, autres dépenses de gestion courante).**

**La gestion active de la dette mise en place depuis le début du mandat permettra de poursuivre le désendettement de la commune.**

**Un choix politique fort concerne le niveau de l'investissement, en effet l'effort d'équipement restera supérieur au taux moyen des villes de même strate. Nous souhaitons investir pour l'avenir afin de faire rayonner Maubeuge culturellement et mettre en valeur notre Patrimoine.**